



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2022-13 REGLEMENTANT LA CIRCULATION Route de la vallée

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société L'Européenne de chalets,

Considérant l'occupation du domaine public pour le déchargement de matériaux, route de la vallée, le 8 mars 2022,

Considérant que pour le déchargement de matériaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de déchargement de matériaux route de la vallée, la circulation sera alternée par feux tricolores le 8 mars 2022 de 8h à 13h.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Européenne de chalets,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 1^{er} mars 2022

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

